

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE LUNDI 13 FÉVRIER 2012 À 19:30 HEURES,**

Sont présents : Les conseillers, messieurs, Régent Beaulieu, Vincent More et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

Sont absents : Les conseillers, messieurs Michel Goulet et David Guimont.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.**

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h30 par la lecture du maire de la déclaration des élus.

2012-01-14

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-01-15

**3. Approbation du procès verbal de la séance du 9 janvier 2012**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**4. Information du maire**

Le maire informe les conseillers sur sa rencontre du mois de janvier avec la SADC.

**5. Information des conseillers**

Le conseiller Vincent More informe qu'il a assisté à la réunion de la MRC.

**6. Information de la directrice générale**

Pas d'information

**ADMINISTRATION**

2012-01-16

**7. Résolution pour la Corporation portageoise de développement – entente de gestion commune pour le parcours patrimonial**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-du-Portage, Cacouna, St-Pacôme et Kamouraska possèdent une richesse patrimoniale et de superbes paysages unanimement reconnus puisque ces quatre villages ont été accrédités par l'Association des plus beaux villages du Québec;

CONSIDÉRANT QUE prise isolément la richesse patrimoniale de chaque village peine à créer une attraction suffisante pour assurer un tourisme patrimonial de longue durée;

CONSIDÉRANT QUE face à ces constats, les municipalités de Notre-Dame-du-Portage, Cacouna, St-Pacôme et Kamouraska ont choisi de s'unir pour créer un parcours patrimonial commun qui a pour objectif de structurer et d'accroître l'offre touristique dans la région et donc de favoriser la rétention des touristes dans la région;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet implique une gestion administrative et budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser, appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage accepte de participer au projet de parcours patrimonial entre les municipalités de Cacouna, St-Pacôme et Kamouraska;

QUE le conseil désigne, monsieur Louis Vadeboncoeur, maire et madame Annie Lemieux directrice générale, pour signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

- 2012-01-17**      **8. Résolution pour Emploi d'été Canada 2012**  
 Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par la conseillère madame Jacqueline Poirier:
- D'autoriser la directrice générale, Annie Lemieux, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2012. Le conseil s'engage à prendre la responsabilité des personnes embauchées dans le cadre de ce projet.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 
- 2012-01-18**      **9. Résolution pour le paiement à la ville de Rivière-du-Loup pour l'eau consommée au Parc de l'Amitié**  
 CONSIDÉRANT QUE depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la Municipalité a commencé à exploiter l'aqueduc municipal desservant le secteur du Parc de l'Amitié alimenté en eau par la Ville de Rivière-du-Loup.
- CONSIDÉRANT QU'une lecture du compteur pour la période du 1er juillet 2010 au 31 décembre 2010 révèle une consommation de 5 508 mètres cubes;
- CONSIDÉRANT QU'une lecture du compteur pour la période du 1er janvier 2011 au 30 juin 2011 révèle une consommation de 5 099.43 mètres cubes;
- CONSIDÉRANT QU'une lecture pour la période du 1er juillet 2011 au 31 décembre 2011 révèle une consommation de 4899.39 mètres cubes;
- CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'entente sur le prix de l'eau fournie par la Ville et que la Municipalité a demandé à la Commission municipale d'en fixer le taux;
- CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, la Municipalité accepte, sous toutes réserves de ses droits, de payer à la Ville le même tarif que celui réclamé du propriétaire de l'ancien réseau d'aqueduc privé, soit 0,75\$ par mètre cube mesuré au compteur.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :
- QUE sous réserve de l'établissement par la Commission municipale du taux de vente d'eau, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage paie à la Ville de Rivière-du-Loup la somme de 3 674.54\$ pour la période comprise entre le 1er juillet 2011, et le 31 décembre 2011 soit 4 899.39 m<sup>3</sup> au taux de 0,75\$ du mètre cube;
- QUE pour l'année 2012 le même calcul et le même tarif sera utilisé jusqu'à la décision de la Commission municipale.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers présents.
- 
- 2012-01-19**      **10. Paiement #2 final pour les travaux de toiture de l'édifice municipal**  
 CONSIDÉRANT QUE les travaux de la toiture de l'édifice municipal sont commencés depuis le mois d'octobre 2011;
- CONSIDÉRANT qu'une demande de paiement #1 a été reçue au cours du mois d'octobre pour le niveau d'avancement actuel des travaux au montant de 41 546.54\$;
- CONSIDÉRANT qu'une demande de paiement #2 en date du 19 décembre a été reçue au cours du mois de janvier pour le niveau d'avancement actuel des travaux au montant de 22 263.47 \$;
- CONSIDÉRANT qu'une demande de paiement de retenue en date du 22 décembre a été reçue au cours du mois de janvier pour le niveau d'avancement actuel des travaux au montant de 7 090.00 \$;
- CONSIDÉRANT qu'une liste de déficiences a été produite et qu'une visite en date du 22 décembre a été réalisée pour constater que les travaux sont terminés ;
- Montant à ce jour des travaux sans taxes : 62 233.93\$
  - Retenue de garantie de 10% : 6 223.39\$
  - Les demandes antérieures avec taxes : 41 546.54\$
  - Paiement demandé incluant les taxes : 22 263.47\$
  - Retenue demandée incluant les taxes : 7 090.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE ce conseil autorise le paiement du montant mentionné ci-dessus soit de 29 353.47\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**11. Résolution pour la MRC de Rivière-du-Loup - achat de livres par les municipalités**

2012-01-20

CONSIDÉRANT QUE le projet de la MRC de Rivière-du-Loup de faire publier un livre prestigieux mettant en valeur le territoire à travers des photos de ses paysages les plus remarquables et des textes présentant chacune des municipalités du territoire (192 pages couleurs, papier glacé, couverture rigide);

CONSIDÉRANT QUE ce livre, publié aux éditions GID dans la collection « les belles régions du Québec » sera distribué dans les librairies en mars 2013 et sera vendu au prix de 54,95 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cet ouvrage est conditionnelle à la conclusion d'un partenariat avec l'éditeur avec lequel la MRC s'engage à acheter 1 500 exemplaires du livre à un prix préférentiel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a présenté une demande pour que la municipalité achète 20 exemplaires du livre au tarif préférentiel de 25 \$ l'unité (taxes incluses) comme contribution au projet;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ces livres pourra servir notamment à récompenser l'implication de certains citoyens dans notre milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage approuve l'achat de 20 exemplaires d'un livre « de prestige » portant sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup à être publié aux éditions GID qui seront livrés en 2013 et autorise le paiement à la MRC de Rivière-du-Loup d'une somme de 500 \$ au cours de l'année 2012 sur présentation d'une facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**12. Résolution pour engager le chargé de projet pour l'élaboration de la PFM et de la démarche MADA suite à la subvention reçue**

2012-01-21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente avec le ministère de la Famille pour recevoir une subvention pour l'élaboration de la politique familiale et la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura besoin d'une personne de l'externe pour élaborer sa politique et sa démarche;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait ouvert un concours pour des candidats potentiels pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues ont été réalisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil autorise la directrice générale à engager madame Marie-Noëlle Richard pour un contrat de 18 à 24 mois le temps de réaliser la politique familiale et la démarche MADA tel que proposé par le ministère;

QUE Mme Richard soit à contrat et payée à même la subvention reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**13. Résolution pour la firme comptable Mallette pour la vérification de l'année 2011**

2012-01-22

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage doit selon la loi faire une vérification de l'année terminée soit 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat peut être donné de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le groupe MALLETTTE connaît bien la réalité de la municipalité pour avoir fait plusieurs vérifications de fin d'année et répond à nos diverses questions fréquemment pendant l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE le conseil autorise la directrice générale à donner le contrat à la firme MALLETTTE de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

## **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **14. Aqueduc information (lampadaires, compteurs, branchements, fibre optique et appel d'offre)**

Informations données par le maire sur l'avancement du projet au cœur du village.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **15. Rapport des activités du conseil d'administration de la Régie KamLoup**

Le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur fait état de l'absence du conseiller à la dernière réunion de KamLoup le 12 janvier dernier qui se tenait en même temps que notre rencontre publique à Notre-Dame-du-Portage.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

La conseillère madame Jacqueline Poirier se retire pour le prochain point.

### **16. Adoption du règlement 2011-11-314 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage**

2012-01-23

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme suivant les dispositions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements règlement de zonage de la municipalité afin d'ajouter la définition "résidence de tourisme" et d'apporter l'ajustement aux zones prévues pour celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a reçu l'approbation référendaire en date du 19 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 7 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2011-11-314.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

## LOISIRS ET CULTURE

### 17. Bilan du mois de janvier en loisir

Un état du rapport du coordonnateur aux loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois de janvier a été donné.

### 18. Bilan de la fin de semaine plaisir d'hiver 3-4 et 5 février 2012

Un état de la fin de semaine plaisirs d'hiver 2012 a été donné par la directrice générale.

## CORRESPONDANCE

### 19. Hydro Québec

Une correspondance reçue suite à une résolution (2011-11-1047) envoyée à Hydro-Québec pour nous dire qu'ils ont analysé la situation de l'été passé suite aux coupures fréquentes et que le résultat indique qu'il y a eu une augmentation des interruptions en 2011 par rapport aux années précédentes. Dans le but d'améliorer la situation, HQ procèdera à l'installation de sectionneurs unipolaires sur le réseau à l'angle de la route de la Montagne et de la route du Fleuve d'ici la fin de juin 2012 pour permettre de segmenter la ligne électrique et ainsi diminuer les interruptions de courtes durées. De même que des travaux de maîtrise de la végétation ont été faits au cours du mois de février.

### 20. Fabrique de Notre-Dame-du-Portage

2012-01-24

Il est proposé par la conseillère Jacqueline Poirier et appuyer par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE le conseil fait paraître, comme à chaque année, une publicité dans le feuillet paroissial de la fabrique de Notre-Dame-du-Portage au montant de 140\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

### 21. Député François Lapointe

Une correspondance du député François Lapointe sur la fermeture du Centre régional de sauvetage maritime à Québec. Une réponse sera envoyée à M. Denis Lebel ministre responsable de Transport Canada.

### 22. Chambre de commerce de RDL – Jean Charest

2012-01-25

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil accepte que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux soient les deux personnes à s'inscrire au dîner de la chambre de commerce pour la visite de Jean Charest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

## APPROBATION DES COMPTES À PAYER

### 23. Approbation des autorisations de dépenses

2012-01-26

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyer par la conseillère Jacqueline Poirier :

Que toutes les demandes d'autorisations de dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisations de dépenses – février 2012» et totalisant un montant de 35 466.43\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

### 24. Approbation des comptes à payer

2012-01-27

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyer par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

Que tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de janvier 2012 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisées à certifier à cette fin ladite liste au montant de 151 590.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**25. Période de questions**

Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

**26. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition du conseiller, monsieur Réjean Beaulieu, la séance est levée à 9h15.

Le maire

La directrice générale

---

Louis Vadeboncoeur

---

Annie Lemieux, g.m.a.